

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 26 mars 2024

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

Date de la convocation

20/03/2024

Date d'affichage

20/03/2024

Objet de la délibération n° 21-2024

Finances Locales - Approbation du  
Compte Administratif - exercice 2023.

Présents

A. SECULA, JP. CULOS C. ROMERO, S. MAZAS,  
F. ESTEVES, M. PLANA, E. UMUTESI, JC. MALTHE,  
C. PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO,  
JF. MULLER, D. DOUMERC, RM MARTINEZ FUENTE,  
O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO

Absents excusés

C. DEBONS, F. GARRIGUES, S. PRADELLES, A.  
CIERCOLES, A. CERCLIER, A. TAHRI, M.E. RAYSSAC  
ORRIT, MJ. SCHIFANO, I. CERE.

Pouvoirs

C. DEBONS à A. SECULA | MJ SCHIFANO à C. SCHIFANO  
A. TAHRI à P. PLICQUE | F. GARRIGUES à JP. CULOS

Mme Céline PAVAILLER a été nommée secrétaire

Délibération n° 07

Le compte administratif est l'un des documents budgétaires présenté par l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées au cours de l'année N-1.

A la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur établit le compte administratif et en fait une présentation au Conseil municipal qui vote ce compte administratif en l'absence du Maire.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Aussi à la clôture du compte administratif 2023 les résultats sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 638 860.61 €
- Un déficit d'investissement de 414 341.10 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	2 173 638.99	1 759 297.89	3 603 007.85	4 241 868.46

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 3 AVR. 2024

Et publication ou notification du 2 AVR. 2024

Report de l'exercice 2022		95 391.02		293 651.68
<b>Sous-Total</b>	<b>2 173 638.99</b>	<b>1 854 688.91</b>	<b>3 603 007.85</b>	<b>4 535 520.14</b>
Restes à réaliser à reporter en 2024	23 745.00	580 653.57		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>2 197 383.99</b>	<b>2 435 342.48</b>	<b>3 603 007.85</b>	<b>4 535 520.14</b>

VU le compte administratif 2023 présenté par Madame Aurélie SECULA, vice-présidente de la Commission Finances et adjointe au Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré avec 18 voix pour, 2 abstentions et en l'absence du Maire,

- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer le Compte administratif annexé à la présente délibération et à l'adresser au Préfet ainsi qu'au service de gestion comptable

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

